

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 6 OCTOBRE 2022**

PRÉSENTS: M. DUMONT François, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme JOLY Marie-France, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. CŒUR Sébastien, M. PONCET Jean-Marc, M. MALIGEAY Fabien, M. ASSOGBA Guillaume, M. GARNIER Philippe.

EXCUSÉES ET REPRÉSENTÉES : Mme THEVENON NICOLI Blandine (Pouvoir à M. TOINON Alain), Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole)

Secrétaire élue : Mme DOLBAU Marie-Noëlle

Ordre du jour :	
1 Désignation du secrétaire de séance	
2 Délibérations	
1- Participation financière école Les Blés – Année scolaire 2021-2022	Délibération n°2022/10.01
2- Subvention à l'association cantine de l'école Les Blés – Année scolaire 2021-2022	Délibération n°2022/10.02
3 Décisions prises par délégation	
4 Rapport des commissions communales	
5 Rapport des délégations externes	
6 Questions diverses	

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal désigne Mme DOLBAU Marie-Noëlle comme secrétaire de séance.

2. DÉLIBÉRATIONS

2.1 PARTICIPATION FINANCIERE A ECOLE PRIVEE MARINGES - Année scolaire 2021-2022.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune verse chaque année à l'école privée de la commune une subvention de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente les comptes de l'association qui gère l'école.

Il précise que deux acomptes de 10 000 € ont été versés, par anticipation, à l'association gestionnaire de l'école (délibération du 08 juillet 2021) pour l'année scolaire 2021/2022.

Il informe également l'assemblée de l'actualisation 2021 du coût moyen départemental de fonctionnement des écoles publiques : 1179 € pour un élève en classe préélémentaire et 472 € pour un élève de classe élémentaire. Il rappelle que ce coût était de 434.01 € par élève en 2014. Il précise que cet indicateur sert principalement au calcul de la participation financière due pour le fonctionnement d'une école privée sous contrat d'association, par la commune de résidence lorsque celle-ci ne dispose pas d'école publique sur son territoire.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de fixer la participation communale et propose, comme les années précédentes, de mettre à disposition gracieusement la salle d'animation rurale pour la restauration scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis ainsi que pour les activités sportives et récréatives les mardis en journée, les jeudis en journée et les vendredis matin. Il précise que cette mise à disposition implique de chauffer la salle toute la semaine, électricité et eau à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

FIXE la participation communale à l'école privée Les Blés à 36 500 € pour l'année scolaire 2021-2022 soit :

- 472€ par élève scolarisé en primaire
- 739.50 € par élève scolarisé en maternelle.

Le solde pour l'année scolaire 2021/2022 s'élève ainsi à 16 500 € et sera versé en octobre 2022.

AUTORISE la mise à disposition gracieuse de la salle d'animation rurale à l'école Les Blés dans les conditions citées ci-dessus.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Un conseiller interroge sur l'avancée du dossier « Investissement informatique » au bénéfice de l'école. Monsieur le Maire précise qu'un devis avait été sollicité auprès de la société Amilease. Celle-ci avait alors précisé que notre demande ne correspondait pas à ce qui se fait actuellement au sein des écoles à savoir des logiciels interactifs avec écran et projecteur interactif. Conséquemment la commune a piloté et financé l'installation d'une prise à la fibre optique en juillet 2022. L'association gestionnaire de l'école ainsi que les institutrices doivent proposer prochainement le type de matériel souhaité ainsi que les logiciels qui seront utilisés par les enfants.

Monsieur le Maire informe qu'une seule classe devrait être équipée dans un premier temps afin de s'assurer de la bonne utilité de ces investissements. En effet, un coin informatique avait été mis en place au 1^{er} étage de l'école mais n'avait été que très peu utilisé. Les ordinateurs, devenus obsolètes, ont été débarrassés.

2.2 SUBVENTION A L'ASSOCIATION CANTINE DE L'ECOLE LES BLES – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2021/07.08 du 08 juillet 2021 autorisant le versement d'un acompte de 6000 € à l'association cantine de l'école Les Blés pour l'année scolaire 2021-2022.

Monsieur le Maire rappelle que les repas servis à la cantine proviennent de l'atelier du Cuisinier. Il précise que ces repas sont de très bonne qualité, confectionnés avec des produits frais et locaux mais coûtent un peu plus chers que des repas de fabrication industrielle.

Il propose, afin de favoriser une alimentation saine des élèves de l'école, que la commune prenne à sa charge, comme les années précédentes, le différentiel entre le prix d'un repas de fabrication industrielle et le prix

d'un repas de qualité élaboré localement soit 2 € par élève et par repas. Sur la base de 3 501 repas pour l'année scolaire 2021-2022, le montant de la subvention est donc de 7 002 €.

Afin d'équilibrer les comptes de l'association cantine, Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention supplémentaire exceptionnelle de 398 €.

Une discussion s'engage sur le coût du repas et le coût du service de garderie associé. Ce temps d'après-repas est considéré comme du temps périscolaire avec une agent spécialisée en école maternelle dédiée à la surveillance des élèves. Afin de palier à l'augmentation des matières premières qui se répercute sur le prix du repas vendus par l'Atelier du cuisinier, il est proposé à l'association gestionnaire d'augmenter le prix de repas des enfants de 20cts le plus tôt possible. Le repas facturé actuellement à 4.60 € devrait augmenter à 4.80 € afin de maintenir un budget cantine équilibré.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote de la subvention au profit de l'association cantine de l'école Les Blés de Maringes. Il précise que cette subvention est inscrite au budget 2022 et qu'elle sera versée en octobre 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

FIXE le montant de la subvention cantine à 7 400 € pour l'année scolaire 2021-2022 dont 398 € de subvention exceptionnelle. Le solde pour cette année scolaire 2021-2022 s'élève donc à 1 400 €.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Monsieur le Maire précise que le budget garderie est équilibré. La contribution demandée aux parents dans le cadre de ce service couvre parfaitement les salaires et charges des agents chargés de la surveillance.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Néant.

4. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

SECURITÉ (Rapporteur François DUMONT) :

Incendie et secours : Monsieur le Maire précise qu'un correspondant incendie et secours doit être désigné par le maire. Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours pourra, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informera périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Monsieur le Maire précise que cette mission n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire. Il

propose à Mme Catherine PELLETIER adjointe en charge de la sécurité sur la commune d'occuper cette nouvelle fonction. L'arrêté sera transmis prochainement à la Sous-Préfecture.

Salle d'animation rurale : Monsieur le Maire informe que la visite périodique de contrôle de la sécurité de la salle a été repoussée. Le plan d'évacuation devenu obsolète sera refait prochainement et les différents contrôles annuels obligatoires seront réalisés par notre employé communal, M. Joël CARRET, habilité suite à sa formation BS BE Manœuvre.

BÂTIMENT (Rapporteur Alain TOINON) :

Résultat de l'appel d'offre de l'Auberge du Mottet : 6 lots sur 12 ont obtenu des réponses. Il n'y a pas eu de proposition pour les lots maçonnerie, charpente, couverture, plâtrerie, peinture, carrelage et faïences. Monsieur le Maire précise que des propositions financières correspondant aux estimations ont été reçues lors de cet appel d'offre et que des demandes de devis seront faites aux entreprises seulement pour les lots infructueux

Il informe que le cahier des charges pour ces nouvelles demandes ne doit pas être sensiblement différent de celui de l'appel d'offre initial. La commission bâtiment travail avec la nouvelle équipe d'architectes pour faire ces consultations au plus tôt.

Maison du Coquetier : le montant estimatif des travaux a augmenté eu égard à l'augmentation des prix des matières premières. La commission bâtiment devra se prononcer rapidement sur la suite à donner à ces travaux.

Appartements communaux : Des travaux ont été effectués à l'appartement de la Salvagère Est à savoir la peinture extérieure et le raccordement de la gouttière du hangar au regard d'eau pluviale.

Appartement 68 place de l'église : Plusieurs personnes se sont manifestées pour louer cet appartement. Des travaux de peinture et de plomberie devront être réalisés avant la mise en location.

Les appartements communaux sont tous côtés F au niveau du diagnostic de performance énergétique. Conformément à la loi climat et résilience, la commune ne pourra plus augmenter les loyers sans avoir au préalable effectué des travaux de rénovation énergétique permettant d'augmenter le niveau de performance énergétique des logements.

VOIRIE (Rapporteur Bernard CROZIER) :

Chemin du lavoir : L'entreprise Macaudier a regoudronné une partie du chemin devant les habitations et changer le tampon d'eaux usées. Cette partie sera pris en charge par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais qui a en charge la compétence assainissement.

Chemin Sous-le-bourg : L'entreprise TP Lacassagne va intervenir à partir du 24 octobre pour la réalisation du bassin d'orage et l'empierrement de ce chemin.

Traversée du bourg : Réunion avec le cabinet réalité pour le rendu de l'étude flash le lundi 24 octobre à 9h en mairie.

D1089 secteur la Rate : Suite aux travaux de voirie réalisés par le département, le marquage au sol (bande blanche et bande des stops) a été effacé et devra être refait par la commune (en agglomération). M. le Maire regrette de ne pas avoir été informé des dates d'interventions du département sur cette portion de voirie car ces travaux de peinture auraient pu être coordonnés et budgétés en amont.

URBANISME (Rapporteur Catherine PELLETIER) :

Un premier atelier est prévu le lundi 10 octobre avec les agriculteurs de la commune. D'autres ateliers sont prévus prochainement :

- Environnement, agriculture, paysage : le 21 novembre à 10h00
- Fonctionnement urbain, économie : le 28 novembre à 10h00
- Développement démographique, habitat : le 5 décembre à 10h00

COMMUNICATION (Rapporteur : Catherine PELLETIER) :

La commission Bulletin rappelle à l'ensemble des membres du Conseil Municipal que les articles concernant leur commission doivent être transmis en mairie au plus tard le 30 octobre.

Une communication particulière sera faite sur le ramassage des déchets sur la commune. Il est rappelé qu'il n'est pas autorisé de déposer des déchets verts sur le chemin du Pin des Sœurs. Les déchets verts doivent être compostés ou amenés en déchetterie.

Une plateforme dédiée aux déchets verts sera installée prochainement sur la commune de Meys qui permettra de recycler ces déchets en paillage et litière pour animaux.

BIBLIOTHÈQUE (Rapporteur : Nicole CHALANDON) :

Porte ouverte de la bibliothèque le samedi 05 novembre. A cette occasion, les visiteurs pourront découvrir l'exposition d'une artiste locale, le nouveau nom de la bibliothèque et assister à la remise des prix du concours photos.

5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS EXTERNES

DÉCHETS :

Lors de la conférence des Maires, suite à de multiple changement sur la gestion des déchets, Monsieur le Maire a demandé la mise en place d'une feuille de route pour la mise en place des containers (bacs et colonnes, enterrées ou non) avec un objectif à la fin du mandat.

Une communication a été faite auprès de l'ensemble des habitants du territoire par les services de la CC sans en informer au préalable les maires des communes concernées. La demande de mise en vrac dans les containers risque d'entraîner des odeurs et d'attirer les mouches, insectes et autres nuisibles. Le nettoyage des colonnes n'étant actuellement mis en place.

6. QUESTIONS DIVERSES

Construction sur le domaine public Route de la Rate : Un immeuble est en cours de vente sur la route de la Rate. Une petite véranda attenante à cette propriété est installée sur le domaine public. Le notaire en charge de la vente de cet immeuble, demande l'arrêté d'alignement. Pour éclaircir cette situation, un géomètre devra intervenir pour délimiter la parcelle. Celle-ci devra être intégré dans le domaine privé de la commune afin de la vendre en même temps que l'immeuble.

Eclairage public : pour réduire la pollution lumineuse et les coûts, M. le Maire propose d'allonger l'extinction de l'éclairage public d'une demi-heure le soir et le matin, donc de 22h30 à 6 h du matin y compris le samedi soir. M. le Maire précise qu'il sera possible, en cas de manifestation sur le village de bloquer l'extinction au coup par coup.

Cette délibération sera proposée au prochain conseil municipal. Dans cette attente, une estimation des économies réalisées sera demandée au Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 10 novembre 2022 à 20h30

La secrétaire de séance,

Marie-Noëlle DOLBAU,



Le Maire,

François DUMONT,



